

INTERVENTION DE M. JEAN-PIERRE RAFFARIN
sur le Projet de loi
pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié
SENAT
Mardi 08 novembre 2006

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Chers Collègues,

« Il manque à la société mécanique moderne un ressort humain qui assure son équilibre ».

Ce qui était vrai du temps des « Mémoires d'espoirs » du général de Gaulle, l'est encore davantage aujourd'hui.

La société n'est plus mécanique seulement par ses techniques, elle le devient aussi pour certains de ses principes.

La financiarisation de la mondialisation bouscule partout les relations du travail.

Si nous préférons en France le mot de mondialisation à celui de globalisation c'est que ce dernier porte en lui cette idée d'**ordre mécanique du monde**.

La globalisation signifie que les mêmes règles, les mêmes mécaniques, s'appliquent à tous, au-delà de toutes les frontières.

Poussées à leurs limites, l'idée de mondialisation implique **la dialectique des continents**, Europe-Chine ou Inde-Amérique, mais l'idée de globalisation annonce, elle, **la fin de la politique**.

En effet, dans ce dernier cas, une seule règle mondiale, la compétitivité, s'applique à tous les territoires, par-dessus les Etats, qui parce qu'ils deviennent globaux se demandent s'ils sont toujours nationaux.

Plus on abaisse les frontières, plus on affaiblit ou l'on transfère les souverainetés.

Cette perspective de l'ultra compétitivité est au cœur de notre débat d'aujourd'hui parce qu'elle porte en elle la dissolution du lien entre le capital et le travail.

Avec la mondialisation, le capital est de plus en plus **nomade**, avec de nouvelles logiques financières il est aussi de plus en plus **anonyme** avec la montée des égoïsmes, il est, en plus, de plus en plus **pressé**. Alors que les salariés en particulier, mais les citoyens en général, cultivent **leur identité**, valorisent **leurs racines** et cherchent à être maître de **leur temps**, **la relation capital-travail est grignotée par l'indifférence**.

De nombreuses forces mondiales accélèrent ce phénomène :

- **La croissance chinoise** fondée en partie sur la « captation » des bons du trésor américains pour valoriser le travail dans « l'empire ».
- **La croissance des inégalités et des égoïsmes** dans tous les pays conduit à l'écrasement des classes moyennes, classes pourtant bilingues, capables d'être médiatrices entre le travail et le capital.
- **La perte de souveraineté** de certains états qui en confiant trop largement leurs intérêts au libre échange, perdent progressivement leur capacité à affirmer leur modèle et surtout leur pratiques sociales.

- Enfin les importants écarts qui existent entre **le degré de modernité des pays**, s'ils nous invitent à tout refus de l'éthocentrisme, ne légitiment pas que nous étouffions nos valeurs qui comme le travail font partie, pour nous, du progrès universel.

Si j'ai élargi quelque peu ma réflexion, ce n'est pas pour m'écarter du texte que nous avons à discuter aujourd'hui, c'est pour vous faire part de ma conviction :

Le projet Gaulliste de participation est un projet politique du XXIème siècle. Dans la société de la connaissance, l'espoir se loge dans l'intelligence humaine.

C'est un pilier de cet « **humanisme de la vie** » qui doit être notre réponse à la globalisation, humainement désertique, que nous propose cette partie de l'Occident dont nous nous sentons souvent différents.

Ce projet pour moi repose sur deux conditions déterminantes :

- Donner de la force à la participation grâce à l'Europe.
- Montrer l'exemple en renforçant sa place dans le modèle français.

**

*

Parce que la mondialisation ne se résume pas au multilatéralisme, je crois que, plus que jamais, nous avons besoin de relations bilatérales, de continent à continent, pour maintenir l'équilibre des forces et ainsi l'équilibre de la planète.

Je suis convaincu que le multilatéralisme de l'OMC ne suffira pas pour que la Chine assume toutes les règles du commerce international. Pour cela je plaide, par exemple, pour **une stratégie européenne de partenariat avec la Chine**

pour que par, la relation bilatérale, on dose les rapports de force jusqu'à l'équilibre des échanges.

Pour l'équilibre du Monde et pour l'humanisation de la mondialisation, il faut développer une nouvelle souveraineté européenne capable de protéger nos forces, nos intérêts et nos valeurs. Au fond, le peuple français n'a pas souhaité, depuis le Traité de Rome, supprimer ses frontières, il a voulu simplement les repousser aux limites de l'Europe.

Le projet européen peut trouver ici l'une des forces de sa renaissance.

La participation ne peut être aujourd'hui un grand projet que si elle devient un projet européen.

Je propose au gouvernement français de placer ce sujet au cœur des réflexions sociales de l'Union, notamment au cours du sommet annuel prévu sur ces sujets. Les Allemands et les pays d'Europe du Nord seront pour nous des alliés motivés pour peu qu'on ne les tienne pas à l'écart de cette démarche.

Si nous ne voulons pas que notre pacte social soit progressivement détricoté par la globalisation, je suis convaincu, que c'est au niveau européen, qu'il faut faire de la résistance, c'est-à-dire des alliances.

J'invite ceux que ces questions inquiètent à lire l'excellent livre d'Hakim El Karoui « l'Avenir d'une exception » paru chez Flammarion.

**

*

La deuxième condition du projet politique de la Participation est aujourd'hui entre nos mains : il ne tient qu'à nous de renforcer sa place dans notre modèle social français tel que nous le propose le gouvernement.

La participation est à ce jour une spécificité française. En 2004, les bénéficiaires de la participation financière ont reçu, en moyenne, 1.830 € et ce sont plus de 8 millions de salariés qui y ont accès.

J'ai annoncé la relance de la participation le 23 mars 2005 devant le Conseil économique et social. Je remercie le gouvernement actuel d'avoir prolongé cette initiative. Avec le Président de la république nous souhaitons qu'elle devienne un axe fort de la politique gouvernementale pour au moins 3 raisons :

- **grâce à l'actionnariat salarié, elle facilite le recyclage des profits vers la consommation des Français.** Les salariés doivent bénéficier d'un retour financier sur l'accroissement de la valeur de leur entreprise, c'est ce qu'on a appelé le « **dividende du travail** » ; concept cher à mes amis Patrick OLLIER et Jean-Michel DUBERNARD.

- **la participation favorise l'implication des salariés dans la vie de l'entreprise.** C'est indispensable au moment où nous entrons dans l'économie de la connaissance. Plusieurs pays d'Europe l'ont compris, c'est pourquoi nous pouvons faire de la Participation une dimension du « modèle social européen » ;

- et, enfin, **elle favorise l'ancrage des entreprises dans leurs territoires.** C'est à la fois nécessaire pour recréer de la confiance vis-à-vis de l'entreprise et protéger nos entreprises des OPA hostiles.

J'ajouterai volontiers une quatrième raison qui résume un peu les trois précédentes et qu'évoque notre collègue Isabelle DEBRE dans son excellent rapport : **la participation joue un rôle majeur dans l'amélioration du climat social des entreprises et contribue fortement au développement d'un important volet d'épargne à long terme, constitué notamment dans la perspective de la retraite.**

J'ai nommé lorsque j'avais la responsabilité du Gouvernement deux parlementaires en mission, MM. François CORNUT-GENTILLE et Jacques GODFRAIN, afin de mener une large concertation et de dresser la liste des modifications possibles et souhaitables.

Le projet de loi *pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié*, déposé le 21 juin 2006 au Parlement par MM. Jean-Louis BORLOO et Thierry BRETON s'inscrit pleinement dans le cadre des recommandations des parlementaires en mission comme l'illustrent, par exemple, le maintien du principe de blocage de l'épargne pour cinq ans et la modernisation de la liste des débloqués anticipés.

Parmi les mesures importantes, il y a l'instauration d'un « **dividende du travail** » qui pourra prendre la forme d'un supplément de participation ou d'intéressement.

On retrouve également la possibilité de placer des actions gratuites sur un plan d'épargne d'entreprise (PEE). Il y a, enfin, la possibilité d'un « intéressement de projet » qui permettra d'associer autour d'un projet tant les salariés de filiales différentes d'un même groupe, que des salariés d'un groupe et sous-traitants ou partenaires sur un même site.

Cette logique « d'intéressement de projet » devrait pouvoir être renforcée pour les entreprises participantes aux pôles de compétitivité, meilleure réponse nationale, à ce jour, aux défis de la mondialisation.

Parmi les autres nouveautés importantes, il y a notamment l'extension du champ des entreprises concernées par la participation aux entreprises des zones franches urbaines (ZFU) et la sécurisation des accords vis-à-vis de l'administration et des organismes de recouvrement. Je n'oublierai pas, également, les dispositions concernant la reprise d'entreprise par les salariés et celles relatives au rachat qui devraient aider aux transmissions.

Trop souvent, la participation a été mise en avant puis oubliée. Pendant trop longtemps, nous nous sommes satisfaits que seulement 1 salarié sur 2 bénéficie d'un mécanisme de participation ou d'intéressement. Malgré les efforts de Jacques GODFRAIN pour développer la participation dans le secteur public et ceux d'Édouard BALLADUR pour développer l'actionnariat salarié, la participation est restée cantonnée au niveau des mécanismes au lieu de figurer parmi nos valeurs.

Cela doit changer. La participation doit devenir un chantier permanent, notre projet social des années à venir, une priorité du prochain quinquennat.

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui constitue donc avant tout une étape utile, un point de départ qui doit inaugurer une nouvelle politique que nous aurons à poursuivre tout au long de la prochaine législature.

Je souhaite saluer le travail réalisé par le Sénat à l'occasion de l'examen de ce texte. Je salue tout particulièrement les trois rapporteurs, Isabelle DEBRE, Serge DASSAULT et Alain DUFAUT.

Notre assemblée bénéficie d'une véritable expertise concernant la participation acquise grâce aux efforts constants menés pour sa promotion par notre ancien collègue et ami Jean CHERIOUX.

Permettez-moi de revenir sur quelques uns des enrichissements que propose d'apporter le Sénat à l'occasion de l'examen de ce projet de loi.

Notre Commission des Affaires sociales propose, tout d'abord, de réaffirmer le caractère collectif du supplément d'intéressement, puis de rétablir le plafond global de l'intéressement et de prévoir un plafond global pour la réserve spéciale de participation. **Ces modifications me semblent essentielles si l'on souhaite écarter tout risque de substitution au détriment des salaires.** Elles constituent également une mesure de bonne gouvernance au regard des règles de financement de la Sécurité sociale comme le souligne Isabelle DEBRE.

La Commission des Affaires sociales propose de préciser, dans la loi, que le supplément d'intéressement est soumis au même régime fiscal et social que la participation ou l'intéressement de base.

Cette précaution apparaît également nécessaire (si l'on souhaite écarter le risque de requalification en salaire de ce montant par les Urssaf).

Je mentionnerai ensuite les modifications apportées à l'intéressement de projet qui doivent permettre de faire de l'accord d'intéressement de projet un accord autonome par rapport aux accords d'intéressement de base. Ces améliorations sont indispensables.

Enfin, je tiens à faire part ici des réflexions que m'avait proposées à Matignon, Serge DASSAULT, en amont de ce texte, et que je retrouve à la fois dans le projet et dans le rapport de la Commission des Finances. Je pense notamment au nouveau mode de calcul de la réserve spéciale de participation. La nouvelle formule proposée, qui serait facultative, aurait pour objet de répartir en trois tiers les bénéfices après impôt : un tiers pour les actionnaires, un tiers pour les investissements et un tiers pour les salariés au titre de la participation. **Avec l'impôt sur les sociétés, on pourrait imaginer un nouveau partage social des résultats, un quatre-quarts : Actionnaires et investissements pour l'économie, participation et fiscalité pour le social.** Cette proposition me semble très riche en perspectives pour favoriser un meilleur partage des bénéfices dans l'entreprise.

Les propositions du Sénat sont, mes chers collègues, nombreuses et pertinentes, je viens d'en évoquer quelques unes, je ne les citerai pas toutes bien évidemment, puisque le débat permettra de les examiner.

Mais il en est une qui ne concerne pas la participation qui mérite une mention spéciale puisqu'elle vise à **lutter contre le chômage des salariés de plus de 50 ans.** Afin de réduire les préventions des chefs d'entreprise à embaucher des salariés âgés, notre Commission des Affaires sociales propose d'avancer de

deux ans, au 1^{er} janvier 2008, la date de suppression de la contribution Delalande. Cela me semble une proposition de bon sens.

Le projet de loi que nous examinons aujourd'hui constitue donc un progrès pour le pouvoir d'achat des salariés et pour la démocratie sociale.

Je remercie le Président Josselin de ROHAN et les membres de mon groupe qui me permettent de vous dire, à cette tribune, pour la première fois depuis que j'ai été réélu Sénateur, et au nom des Sénateurs UMP ; que le gouvernement peut compter à la fois sur notre soutien et notre participation.

Je souhaite pour ma part que nos efforts pour développer la participation se poursuivent. **Ce projet de loi constitue une étape décisive mais non suffisante**, il ne suffira pas pour généraliser la participation, notamment dans les PME. C'est pour cela qu'il faudra s'appuyer sur l'expérience de cette loi pour imaginer l'étape suivante qui devra marquer de son empreinte notre ambition sociale pour les années à venir. La généralisation **du livret d'épargne salariale** à l'ensemble des salariés pourrait constituer une piste pour favoriser la participation **dans les PME** comme, peut-être, **l'abaissement du seuil pour l'application de la participation**.

Je garde également à l'esprit la proposition du rapport de François CORNUT-GENTILLE et Jacques GODFRAIN tendant à **obliger les entreprises du CAC 40 à atteindre le seuil de 5 % d'actionnaires salariés dans leur capital**.

Une telle proposition me semble indispensable si l'on souhaite s'assurer que les salariés actionnaires sont représentés de manière satisfaisante au Conseil d'administration. C'est indispensable pour donner tout son sens à l'éthique de participation.

L'éthique de participation doit être au cœur de la pensée française de « la cohésion sociale ».

Cher Ministre, Cher Gérard LARCHER nous comptons aussi sur vous pour que cette démarche soit simultanée avec celle du renouveau du dialogue social tel que l'a proposé récemment le Président de la République.

Il en va de l'avenir du progrès social dans notre Pays. Nous avons quelques expériences, ensemble, de la réforme, sans drame.

La création du Comité d'Orientation des retraites par mon prédécesseur à Matignon, la négociation sociale avec l'engagement de la CFDT, la décision de la démocratie représentative après l'expression populaire. **Ces trois étapes : Diagnostic/Dialogue/Décision m'ont permis de mener à bien la réforme des retraites.**

Demandons à ceux qui ont commencé à travailler à quatorze ans si cette réforme n'est pas un progrès ? Cela n'a pas pour autant tout résolu, je le sais, **j'attends cependant sereinement le moment où, ensemble, nous saluerons ceux qui feront mieux.**

Certains s'interrogent aujourd'hui : la France est-elle réformable ? Je réponds oui, **si la réforme est respectueuse de la participation des acteurs.**

Au-delà de nos débats, voire de nos querelles, mesurons bien, tous ensemble qu'aujourd'hui, face aux désordres du monde, le message du dialogue des cultures, le message du respect des peuples, le message de la paix par le dialogue et, aussi, **notre message d'aujourd'hui, celui de l'exigence sociale, c'est le message de la France.**